



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement de la prime exceptionnelle pour les agents des Ehpad

Question écrite n° 31235

Texte de la question

Mme Valérie Petit interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les modalités d'attribution de la prime exceptionnelles pour les personnels des Ehpad mobilisés pendant la crise du covid-19. Le Gouvernement a annoncé qu'une prime exceptionnelle serait attribuée aux personnels des Ehpad, quel que soit leur statut, pour une enveloppe de 475 millions d'euros. Or, en 2017, un financement complémentaire des Ehpad avait été mis en place pour venir en aide aux établissements en difficulté. Alertée par une habitante de sa circonscription travaillant en Ehpad, elle l'interroge pour s'assurer que le financement des primes exceptionnelles sera bien dissocié du financement complémentaire réservé aux établissements.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Petit](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31235

Rubrique : Dépendance

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2020](#), page 4939

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)